

MAIRIE de BREUILLET
(Charente-Maritime)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 23 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, Marthe RENOUT, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Norbert DESQUIENS, Valérie BONHOMME, Gary THAUVIN, Lyliane MEYER, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

ABSENTS EXCUSÉS : Dany ORION (pouvoir à F. OUVRARD), Christelle JEANPERT (pouvoir à J. LYS), Sophie PERRON (pouvoir à J. PINSON), René BESSON (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND), Marie-Noëlle GROCH, François LAMARRE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gary THAUVIN.

1 / CM 23-02-2023	Finances – Compte de gestion 2022.
--------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Par 18 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (L. MEYER, R. BESSON, S. JACQUES-ROLAND),

DÉCIDE

- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



Le secrétaire de séance,
Gary THAUVIN

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 02 23 - 1 - CM 23 - 02 - 2023 - DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 02 / 03 / 2023

Publié le : 02 / 03 / 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 23 février,
Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, Marthe RENOUT, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Norbert DESQUIENS, Valérie BONHOMME, Gary THAUVIN, Lyliane MEYER, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

ABSENTS EXCUSÉS : Dany ORION (pouvoir à F. OUVRARD), Christelle JEANPERT (pouvoir à J. LYS), Sophie PERRON (pouvoir à J. PINSON), René BESSON (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND), Marie-Noëlle GROCH, François LAMARRE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gary THAUVIN.

2 / CM 23-02-2023	Finances – Compte administratif 2022.
--------------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

M. SACOUNE, doyen du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée pour cette délibération.

M. Stéphane BREUIL, Adjoint au Maire chargé des Finances, donne lecture des résultats de l'exécution budgétaire de l'année 2022. Ces derniers sont conformes au compte de gestion établi par le Trésor Public et peuvent se présenter comme suit :

BUDGET PRINCIPAL				
		DÉPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
FONCTIONNEMENT	Résultat propre à 2022	2 216 065,41	2 817 649,07	601 583,66
	Résultat reporté de 2021		130 000,00	130 000,00
	Résultat à affecter			731 583,66
INVESTISSEMENT	Résultat propre à 2022	1 346 794,74	1 477 823,26	131 028,52
	Résultat reporté de 2021		390 220,60	390 220,60
	Solde global d'exécution			521 249,12
RESTES À RÉALISER	Investissement	312 357,33	163 295,28	- 149 062,05
RÉSULTATS CUMULÉS 2022 (y compris restes à réaliser)		3 875 217,48	4 978 988,21	1 103 770,73

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission « Budget – Finances » réunie le 15 février 2023,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

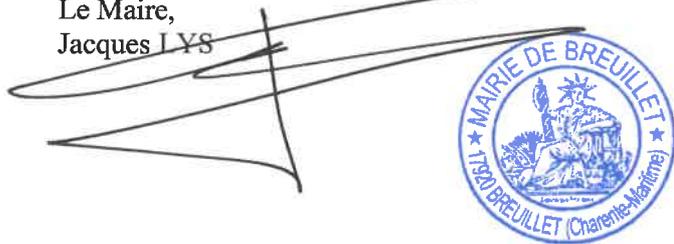
Monsieur le Maire étant sorti pour le vote,

Par 17 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (L. MEYER, R. BESSON, S. JACQUES-ROLAND),

DÉCIDE

- D'approuver le Compte administratif du budget principal de l'année 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques I YS



Le secrétaire de séance,
Gary THAUVIN

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 02 23 - 2 - C 23 - 02 - 2023 - BF

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 02 / 03 / 2023

Publié le : 02 / 03 / 2023

**MAIRIE de BREUILLET
(Charente-Maritime)**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 23 février,
Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, Marthe RENOUT, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Norbert DESQUIENS, Valérie BONHOMME, Gary THAUVIN, Lyliane MEYER, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

ABSENTS EXCUSÉS : Dany ORION (pouvoir à F. OUVRARD), Christelle JEANPERT (pouvoir à J. LYS), Sophie PERRON (pouvoir à J. PINSON), René BESSON (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND), Marie-Noëlle GROCH, François LAMARRE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gary THAUVIN.

3 / CM 23-02-2023	Finances – Affectation du résultat 2022.
--------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur BREUIL présente l'affectation du résultat 2022 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes de l'Exercice	2 817 649,07	Recettes de l'Exercice	1 477 823,26
Dépenses de l'Exercice	2 216 065,41	Dépenses de l'Exercice	1 346 794,74
Résultat de l'Exercice Excédent	601 583,66	Résultat de l'Exercice Excédent	131 028,52
Report du résultat de l'exercice précédent Excédent	130 000,00	Report du résultat de l'exercice précédent Excédent	390 220,60
Résultat final Excédent	731 583,66	Résultat final Excédent	521 249,12

<u>RESTES À RÉALISER 2022</u>	DÉPENSES	312 357,33
	RECETTES	163 295,28

BESOIN DE FINANCEMENT 0

Recettes :	Article 002	Excédent de fonctionnement reporté	230 000,00
Recettes :	Article 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	501 583,66
Recettes :	Article 001	Excédent d'investissement reporté	521 249,12

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission « Budget – Finances » réunie le 15 février 2023,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- D'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :
 - en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », la somme de 501 583,66 €,
 - en section de fonctionnement, au compte 002 « excédents antérieurs reportés », la somme de 230 000,00 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



Le secrétaire de séance,
Gary THAUVIN

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 – 211700646 – 2023 0223 – 3 – CM23 – 02 – 2023 – DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 02 / 03 / 2023

Publié le : 02 / 03 / 2023

**MAIRIE de BREUILLET
(Charente-Maritime)**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 23 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, Marthe RENOUT, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Norbert DESQUIENS, Valérie BONHOMME, Gary THAUVIN, Lyliane MEYER, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

ABSENTS EXCUSÉS : Dany ORION (pouvoir à F. OUVRARD), Christelle JEANPERT (pouvoir à J. LYS), Sophie PERRON (pouvoir à J. PINSON), René BESSON (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND), Marie-Noëlle GROCH, François LAMARRE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gary THAUVIN.

4 / CM 23-02-2023

Finances – Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

L'article 1407 *bis* du code général des impôts donne la possibilité aux communes d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation (THLV).

Afin d'encourager la mise sur le marché des biens déclarés vacants par les propriétaires, et ainsi accroître les opportunités d'acquisitions ou de locations de logements, il est proposé d'instaurer la THLV.

Il précise que la THLV est due par les propriétaires de logements non occupés depuis plus de 2 années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Elle est calculée par application du taux communal de taxe d'habitation (12,32 %) sur la valeur locative du bien, sans abattements. En cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 *bis* du code général des impôts,

Vu l'avis de la commission « Budget – Finances » réunie le 15 février 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Par 18 voix « POUR », 2 « ABSTENTIONS » (R. BESSON, S. JACQUES-ROLAND) et 1 voix « CONTRE » (S. MAYEUR),

DÉCIDE

- D'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation,
- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



Le secrétaire de séance,
Gary THAUVIN

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 20230223 - 4 - CM 23-02-2023 - DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 02/03/2023

Publié le : 02/03/2023

MAIRIE de BREUILLET
(Charente-Maritime)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 23 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, Marthe RENOUT, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Norbert DESQUIENS, Valérie BONHOMME, Gary THAUVIN, Lyliane MEYER, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

ABSENTS EXCUSÉS : Dany ORION (pouvoir à F. OUVRARD), Christelle JEANPERT (pouvoir à J. LYS), Sophie PERRON (pouvoir à J. PINSON), René BESSON (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND), Marie-Noëlle GROCH, François LAMARRE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gary THAUVIN.

5 / CM 23-02-2023	Finances – Vote des taux d'imposition 2023 de la taxe foncière (bâti et non bâti).
--------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Vu l'avis de la commission « Budget – Finances » réunie le 15 février 2023,

M. BREUIL propose, pour l'année 2023, de maintenir les taux de taxe foncière bâtie et foncière non bâtie, au même niveau qu'en 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1639 A,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Par 19 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS » (D. VAUVELLE, L. LAMBROT),

DÉCIDE

- De voter les taux qui seront portés sur l'Etat N° 1259 COM intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 » comme suit :
 - Taxe foncière (bâti) : 46,94 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 69,82 %

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



Le secrétaire de séance,
Gary THAUVIN

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 – 211700646 – 2023 0223 – 5 – CM23 – 02 – 2023 – DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 02/03/2023

Publié le : 02/03/2023

**MAIRIE de BREUILLET
(Charente-Maritime)**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 23 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, Marthe RENOUT, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Norbert DESQUIENS, Valérie BONHOMME, Gary THAUVIN, Lyliane MEYER, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

ABSENTS EXCUSÉS : Dany ORION (pouvoir à F. OUVRARD), Christelle JEANPERT (pouvoir à J. LYS), Sophie PERRON (pouvoir à J. PINSON), René BESSON (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND), Marie-Noëlle GROCH, François LAMARRE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gary THAUVIN.

6 / CM 23-02-2023

Finances – Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Année 2023.

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur BREUIL informe l'assemblée que le conseil d'administration du CCAS de Breuillet, réuni le 9 janvier 2023, a délibéré pour solliciter une subvention de 4 000 € au titre de l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

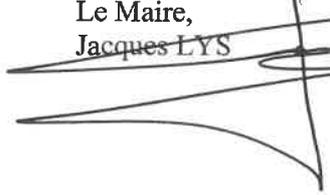
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- D'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Breuillet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



Le secrétaire de séance,
Gary THAUVIN



Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 0223-6-CM23-02-2023 --DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 02/03/2023

Publié le : 02/03/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 23 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, Marthe RENOUT, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Norbert DESQUIENS, Valérie BONHOMME, Gary THAUVIN, Lyliane MEYER, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

ABSENTS EXCUSÉS : Dany ORION (pouvoir à F. OUVRARD), Christelle JEANPERT (pouvoir à J. LYS), Sophie PERRON (pouvoir à J. PINSON), René BESSON (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND), Marie-Noëlle GROCH, François LAMARRE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gary THAUVIN.

7 / CM 23-02-2023	Finances – Budget primitif 2023.
--------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Vu l'avis de la commission « Budget – Finances » réunie le 15 février 2023,

Monsieur BREUIL présente le budget primitif de 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Pour la section de FONCTIONNEMENT :2 946 014,00 €
- Pour la section d'INVESTISSEMENT :2 568 587,13 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après débat et examen des chapitres de fonctionnement,

Après débat et examen des opérations d'investissement,

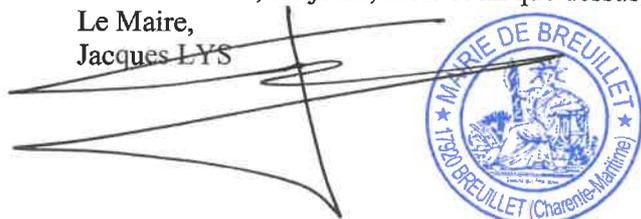
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Par 16 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE » (L. MEYER, R. BESSON, S. JACQUES-ROLAND, D. VAUVELLE, L. LAMBROT),

DÉCIDE

- D'approuver le budget primitif de l'année 2023 tel que présenté au niveau des chapitres de la section de fonctionnement et des opérations de la section d'investissement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



Le secrétaire de séance,
Gary THAUVIN

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 0223 - 7 - CM 23 - 02 - 2023 - BF

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 02/03/2023

Publié le : 02/03/2023

**MAIRIE de BREUILLET
(Charente-Maritime)**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 23 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, Marthe RENOUT, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Norbert DESQUIENS, Valérie BONHOMME, Gary THAUVIN, Lyliane MEYER, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

ABSENTS EXCUSÉS : Dany ORION (pouvoir à F. OUVRARD), Christelle JEANPERT (pouvoir à J. LYS), Sophie PERRON (pouvoir à J. PINSON), René BESSON (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND), Marie-Noëlle GROCH, François LAMARRE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gary THAUVIN.

8 / CM 23-02-2023	Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs.
--------------------------	---

(Rapporteur : Jacques LYS)

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs afin de permettre la nomination d'un agent.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté ci-après, au 6 juin 2023 :

- En créant :
 - 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet (30/35èmes),

Vu l'avis de la commission « Enfance et Jeunesse » réunie le 1^{er} février 2023,

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois budgétés au 6 juin 2023	Nombre d'emplois pourvus au 6 juin 2023
Filière administrative		
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
Adjoint Administratif TNC (20/35èmes)	1	1
Adjoint Administratif	1	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	3	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	2	2
Cadre d'emplois des rédacteurs		
Rédacteur Principal 1ère classe	1	1

Cadre d'emplois des attachés		
Attaché	2	1
Attaché Principal	1	1
Directeur Général des Services		
Directeur Général des Services	1	1
Filière animation		
Cadre d'emplois des adjoints d'animation		
Adjoint d'Animation TNC (30/35èmes)	1	1
Adjoint d'Animation Principal 1ère classe	2	2
Filière patrimoine		
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine		
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe TNC (24,5/35èmes)	1	1
Filière police municipale		
Cadre d'emplois des agents de police municipale		
Brigadier-Chef-Principal	2	2
Filière technique		
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
Adjoint Technique	6	4
Adjoint Technique principal 2ème classe	5	4
Adjoint Technique principal 1ère classe	6	5
Cadre d'emplois des agents de maîtrise		
Agent de Maîtrise Principal	2	1
Agent de Maîtrise	1	1
Cadre d'emplois des techniciens		
Technicien	1	1
TOTAL	39	31

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- De créer le poste tel que présenté ci-dessus,
- De mettre à jour le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



Le secrétaire de séance,
Gary THAUVIN

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 0223 - 8 - CH 23 - 02 - 2023 - DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 02/03/2023

Publié le : 02/03/2023